

## J-400 de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques Encore rien de fait pour rendre accessibles les sites aux personnes handicapées ?

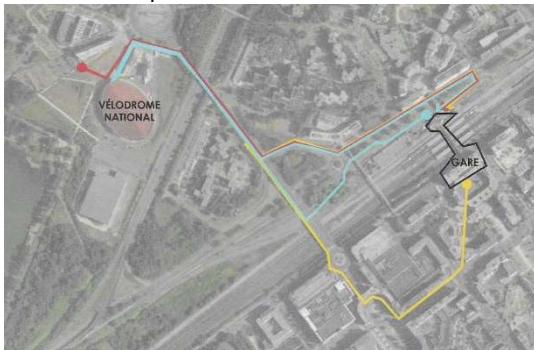
Pour les JO de Paris 2024, on ne peut que se féliciter qu'il soit mis autant en valeur les Jeux Paralympiques. Cette ambition est doublée d'une autre ambition qui en découle : **rendre les sites accessibles à tous notamment avec un soin particulier entre le site et le transport en commune le plus proche, soit environ le dernier kilomètre.** Pour atteindre cet objectif, le Préfet de la région « Ile-de-France » a souhaité accélérer la mise en accessibilité des itinéraires piétons autour des gares franciliennes et des équipements structurants.

Il a pour ce faire demandé, en 2020, au Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) de réaliser **un état des lieux de l'accessibilité des cheminements piétons entre certains sites olympiques et les principales stations de transport les desservant** et ceci afin de **proposer des préconisations visant à assurer l'accessibilité réelle de ces cheminements à l'horizon de 2024.**

En octobre 2021, le CEREMA, sur la base de l'état des lieux de trois sites tests : le Parc des expositions à Paris, le Vélodrome national à Saint-Quentin en Yvelines et le Stade de France à Saint-Denis, a formulé des recommandations pour la mise en accessibilité des sites, et en particulier pour les trois sites étudiés (téléchargeable sur notre site).

**Force est de constater, près de 400 jours avant l'ouverture des jeux, que les recommandations sur les trois sites ne sont toujours pas mises en œuvre, et qu'il en est probablement de même sur les autres sites.**

L'association par son antenne sur Saint-Quentin en Yvelines a fait le même constat que le CEREMA :



L'accès de la Gare de Saint-Quentin en Yvelines en cours de rénovation au vélodrome est particulièrement difficile, même pour le piéton « mobile ». Trois trajets sont possibles mais aucun n'est vraiment praticable dès lors que l'on est handicapé moteur ou visuel. Pour au moins deux d'entre eux, il faut gravir des escaliers. Le trajet le plus court conduit à traverser la route départementale RD10 qui longe la gare. De conception peu urbaine, les véhicules y roulent plutôt vite. Ce qui la rend particulièrement dangereuse à traverser. Aucune traversée piétonne n'est d'ailleurs présente dans la

continuité de l'itinéraire, fragilisant les déplacements, notamment des usagers en fauteuil roulant qui sont dans l'obligation de prendre un itinéraire peu robuste (nombreux ascenseurs) ou non accessible (pentes et dévers). De surcroît, les revêtements des trottoirs sont souvent abimés avec des trous fréquents.



Le CEREMA pose, également, le problème des pistes cyclables à hauteur de trottoir, indétectable visuellement et tactilement. Ces pistes réduisent l'espace trottoir insuffisamment large et encombré de candélabres.

C'est un problème endémique sur Saint-Quentin en Yvelines. Le rapport du CEREMA note d'ailleurs qu'aucune commune de la Communauté d'agglomération n'a mené un Plan de mise en accessibilité de la voirie, pourtant rendu obligatoire depuis la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, dont la ville de Montigny le Bretonneux où se situe le vélodrome. Rien d'étonnant hélas de nombreuses rencontrer des aménagements de voirie non conformes aux normes obligatoires sur l'accessibilité de la voirie.

Le CEREMA soulève enfin le problème de la signalétique. Celle indiquée est inaccessible pour les usagers en fauteuil roulant.

**Rien ne semble avoir été fait depuis la communication des recommandations du CEREMA sur le site du Vélodrome de Saint-Quentin en Yvelines. Il ne reste maintenant plus que 400 jours pour les mettre en œuvre. Il en est de même sur les autres sites.**